



Collombey-Muraz, le 04 juillet 2025

Courrier A

Monsieur
Romain Gex Fabry
Chemin d'Esserton 3
1868 Collombey

Réponse au postulat du 26 août 2024, "Plus de sécurité pour les élèves du niveau primaire qui prennent les bus de lignes publiques", accepté en séance du Conseil général du 07 octobre 2023

Traité par : Service technique

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Dans le délai réglementaire, le Conseil municipal vous fait parvenir la présente réponse.

Par votre postulat, vous demandez à la Municipalité d'étudier la prise en charge surveillée des élèves de degré primaire qui doivent prendre un bus de ligne publique lorsque les temps d'attentes sont trop importants, tous secteurs confondus.

Actuellement seuls les élèves de Neyres (ligne Car Postal 12.064) ont un temps d'attente de plus de 30 min après les cours au Corbier (bus à 16h37) et aux Perraires (bus à 16h35). Ce temps d'attente est effectif uniquement à 16h et concerne, pour l'année scolaire 24-25, 21 élèves au Corbier et 14 aux Perraires. A noter que certains élèves sont véhiculés par leurs parents.

En outre, les élèves concernés du Corbier et des Perraires ont la possibilité de venir en salles des maîtres (au Corbier) et en salle d'appui (aux Perraires) en attendant le bus (en présence d'enseignants). Ceci n'est pas obligatoire pour les élèves et certains préfèrent jouer dans la cour en attendant le bus (surtout lors des beaux jours). La possibilité de prise en charge existe donc déjà mais elle n'est pas obligatoire.

Dans le cadre de votre intervention, le Conseil municipal a étudié les solutions suivantes :

1. Transport scolaire privé

- La commune a posé la question de la possibilité d'une ligne de bus « scolaire privée » pour les Neyres. Voici la réponse du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement SDM - Service de la mobilité, Section transports publics :

Actuellement, les élèves des Neyres voyagent sur la ligne régionale 12.064 Collombey – Monthey – Les Neyres et contribuent ainsi largement à son maintien. La section transports publics n'est pas favorable à la mise en place de courses spéciales pour les écoliers pour les raisons suivantes :

Un transport scolaire nécessite l'octroi d'une autorisation cantonale pour le transport de voyageurs. L'article 4, alinéa 1, lettre a « Octroi et renouvellement » du règlement concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport de voyageurs (RATV) stipule qu'une autorisation peut être octroyée pour autant qu'elle ne menace aucune offre existante de transports publics. Ce qui, pour la ligne 12.064, n'est pas le cas car sans élève cette ligne est clairement menacée de suppression.

Le transport des élèves sur des lignes de transport public (régionales ou urbaines) présente les avantages suivants pour la commune de Collombey-Muraz :

- L'offre d'une ligne de transport public dépend de sa fréquentation, par conséquent le transport des élèves via les courses régulières offre un socle solide de voyageurs qui assure sa pérennité. Du point de vue financier, pour une ligne de transport public, la commune prend en charge les abonnements de parcours au prorata du nombre d'élèves. Dans le cas d'une course spéciale, la commune finance elle-même les coûts totaux du transport scolaire en fonction des moyens engagés et indépendamment du nombre d'élèves.
- Dans le cas des Neyres, un seul véhicule ne suffirait pas pour transporter tous les enfants car la topographie de la route ne permet pas la circulation de grands bus et, dans le cas de courses spéciales scolaires, tous les enfants devraient être assis et attachés (ce qui n'est pas le cas dans le transport public).

À ce stade et comme mentionné ci-dessus, nous ne sommes pas favorables à la mise en place de ces courses spéciales entre Les Neyres et Collombey.

- Il est précisé que la Commune mène des discussions en parallèle avec TPC pour essayer de trouver une solution de transport avec MobiChablais. Ces discussions, si elles aboutissent, pourront être concrétisées d'ici 2027.

2. Prise en charges des élèves

- En parallèle des discussions menées avec TPC, le Conseil municipal propose de mettre en place une prise en charge structurée et sur inscription des élèves de 16h05 à 16h25 au Corbier et aux Perraires. Les élèves inscrits (sur 3 périodes par exemple) seraient tenus de se rendre à la surveillance.
 - La surveillance serait faite par des enseignants ou des auxiliaires engagés par la Commune.
 - Coût :
 - Gratuit pour les parents
 - 50.- les 60 minutes pour les surveillants (payés à la minutes). Pour 38 semaines par année et 4 fois par semaine, ça reviendrait (pour le Corbier et les Perraires) à environ 100

heures de surveillance, soit un coût total pour la Commune de 5000.- annuel.

En conclusion, si les négociations avec les TPC devaient aboutir, une prise en charge spécifique des élèves ne serait plus nécessaire. D'ici là, la solution de prise en charge proposée au point 2 sera mise en place.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : Monsieur Thomas Birbaum, Président du Conseil général